

Canton du Valais

Arrondissement IV

Homologué par le Conseil d'Etat

en date du 22 DEC. 1999

Décret de reconnaissance: 1999

L'inspecteur forestier

Genève le 2000

Commune d'Ayer

CADASTRE FORESTIER

Mise à l'enquête selon art.10, al.2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Constatation définitive de la forêt selon art.10, al. 2 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones de constructions et leurs environs, avec piquetage et relevé de géométrie.

Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtir, sans piquetage et relevé de géométrie.

Limite des zones à bâtir.

Enquête publique : B.O. n° 26 du 28.06.1996

Folios n° 12 - 13 - 14 - 17

1:2000

Le géomètre

Serra, le 23.01.99

Roger Werpelin

Administrateur officiel

L'inspecteur forestier

Genève le 2000

L'inspecteur forestier

Genève le 2000

La commune d'Ayer

Ayer le